



Renouvellement permis B par visite médicale

Par **Charlotte Q**, le 28/11/2024 à 18:24

Bonjour.

Situation: suite à des ennuis de santé le permis B a été soumis à une visite médicale.

Celle-ci a donné une validité du titre pour un an.

S'agissant d'un permis papier, un nouveau permis type carte de crédit a été fabriqué.

Aujourd'hui, la visite médicale doit être refaite pour renouveler la validité.

Question: le permis type carte de crédit va-t-il être refabriqué?

Celui-ci ne permet-il pas d'informatiser ce genre d'information et d'éviter de multiples fabrications?

Je n'arrive pas à trouver où envoyer le formulaire de visite médicale pour proroger le permis. Je ne trouve que pour le refabriquer. Ça ne semble pas très économique....

Merci pour vos retours.

Par **Fructidor**, le 29/11/2024 à 12:21

Bonjour. Vous devriez vous renseigner sur le site de l'ANTS.

Par **Charlotte Q**, le 29/11/2024 à 13:40

[quote]

Bonjour. Vous devriez vous renseigner sur le site de l'ANTS.

[/quote]

Bonjour,

C'est ce que j'ai fait mais je ne trouve pas la réponse; c'est pourquoi j'ai ouvert un sujet. 😊

Par **LESEMAPHORE**, le **29/11/2024** à **17:21**

Le permis est refait et envoyé par poste .

toutes informations sur le site de la prefecture de votre departement de résidence ;

tout est fait par internet sur le site de l' ANTS

Par **Charlotte Q**, le **01/12/2024** à **14:17**

Merci Lesemaphore.

Le permis est donc refabriqué à chaque fois???? 😞